DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Mardi 02 novembre 2021

N° DE LA DELIBERATION : 2021031

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mr Bourguet Sébastien, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents : Stéphanie Croxo (procuration à Cyril Ozil), Caroline Recht (procuration à Jean-Luc Sauvayre), Jean-Michel Laine (procuration à Sébastien Bourguet), Eric Lafont (procuration à Anne-Marie Bonot)

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11

Date de la convocation : 25 octobre 2021
Date d'affichage : 25 octobre 2021

Envoyé en préfecture le 08/11/2021
Reçu en préfecture le 08/11/2021
Affiché le 08/11/2021
ID : 030-213001092-20211102-DE2021031-DE

Objet de la délibération : CONVENTION FINANCIERE POUR L'ALIMENTATION DES POINTS DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal qu'Alès Agglomération propose à la commune la signature d'une convention financière pour l'alimentation des points de Défense Extérieure Contre l'Incendie pour une durée de 6 ans avec prise d'effet au 1er janvier 2021.

Une indemnité financière forfaitaire annuelle de 90 euros (quatre-vingt-dix euros) est demandée. Cette indemnité est réputée couvrir l'ensemble des coûts liés à la consommation d'eau sur chaque borne ou poteau incendie.

Lecture faite de la convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve le montant du forfait annuel qui s'établit à 90.00 euros par équipement et charge Mr le Maire de signer la convention correspondante avec les services d'Alès Agglomération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS R.F. (Gard)

Envoyé en préfecture le 08/11/2021
Reçu en préfecture le 08/11/2021
Affiché le 08/11/2021
ID : 030-213001092-20211102-DE2021031-DE

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS R.F. (Gard)

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr